

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni le Jeudi 27 juin 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

50 délégués présents dont 1 suppléant (*jusqu'à la délibération n°55*)

48 délégués présents dont 1 suppléant (*à partir de la délibération n°56*)

Nombre de membres représentés : 12 délégués représentés

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER (<i>jusqu'à la délibération n°55</i>)
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO (<i>jusqu'à la délibération n°55</i>)
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON

FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINTE HELENE SUR ISERE	Daniel	BUCHE

Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Claudie TERNOY LEGER
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jackie ROUX
Séverine VIBERT	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Hervé MURAZ DULAURIER	CESARCHES	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET

Jean-Marc DESCAMPS	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Sylvie RUFFIER DES AIMES
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Alain ZOCCOLO	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Yves DUNAND
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Mustapha HADDOU
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Développement économique - Acquisition par exercice du droit de préemption urbain du bien appartenant à la SCI LA FLEGERE situé 666 rue Louis Armand (686 rue Louis Armand : au cadastre) - 73200 ALBERTVILLE – Autorisation à M. le Président pour représenter la CA Arlysère à la signature de l’acte d’acquisition – Parcelles H 2833 - 2838 - 2846 - 2849 - 2843 - 2834 - 2835 - 2845 - 2847 - 2848 - 2850 - 2837 - 2852 à Albertville

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code de l’Urbanisme et notamment les articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants, L. 213-1 et suivants, L. 300-1, R. 211-1 et suivants du Code de l’Urbanisme,

Vu le Plan Local d’Urbanisme de la Commune d’Albertville approuvé le 1^{er} juillet 2013, la révision allégée du 17 novembre 2014, la modification simplifiée n° 1 du 6 juillet 2015, la modification simplifiée n° 2 du 21 septembre 2015, la modification n° 1 du 9 mai 2016, la révision allégée n° 2 du 12 septembre 2016, la mise en compatibilité du PLU du 15 juillet 2019, la modification n° 2 du 23 septembre 2019, la modification n° 3 du 26 septembre 2023 et la modification n° 4 du 26 juin 2023,

Vu la délibération en date du 1^{er} juillet 2013 instituant le droit de préemption urbain à Albertville,

Vu la délibération en date du 2 novembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal d’Albertville a délégué le droit de préemption urbain à la Communauté d’Agglomération Arlysère pour les biens situés dans le périmètre du secteur économique du Chiriarc élargi,

Vu la délibération n° 32 du 10 décembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération Arlysère a accepté la délégation du droit de préemption urbain,

Vu la délibération n° 33 du 10 décembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération Arlysère a délégué l’exercice du droit de préemption urbain délégué à son Président,

Vu la DIA n° 2024-DIA-02 reçue en Mairie d’Albertville le 22 mars 2024, concernant la cession d’un bien bâti sur terrain propre, à usage commercial, appartenant à la SCI LA FLEGERE, occupé par un locataire : bail au profit de la société BIOHARMONY dont le terme est fixé au 20 juin 2027, situés 666 rue Louis Armand (686 rue Louis Armand : au cadastre)– 73 200 ALBERTVILLE et référencé au cadastre de la Commune section H sous les n° 2833 - 2838 - 2846 - 2849 - 2843 - 2834 - 2835 - 2845 - 2847 - 2848 - 2850 - 2837 - 2852, d’une superficie de 4 264 m², pour un prix de 1 940 000 euros, au profit d’une société non dénommée dans la DIA,

Vu le mail du 29 mars 2024 du notaire mandataire précisant les coordonnées de l’acquéreur à savoir : la société SIOSIO dont le siège social est à TOURNON, 217 rue du Grand Arc,

Vu la demande de visite des lieux notifiée le 2 mai 2024,

Vu l’accord du propriétaire notifié le 3 mai 2024 par courrier déposé à l’accueil de la Communauté d’Agglomération,

Vu la visite des lieux en date du 7 mai 2024 en présence de Monsieur Michel GLAIRON-MONDET, représentant du propriétaire et le procès-verbal de visite établi le jour même,

Vu l’avis des Domaines en date du 28 mai 2024,

Vu la décision n° 2024 - 083 du 03 juin 2024 actant l’acquisition par exercice du droit de préemption urbain du bien appartenant à la SCI LA FLEGERE situé 666 rue Louis Armand (686 rue Louis Armand : au cadastre) - 73200 ALBERTVILLE, tel que défini dans la DIA réceptionnée le 22 mars 2024, dans les conditions prévues par la DIA, au prix de 1 940 000 € (un million neuf cent quarante mille euros),

Il convient d’autoriser M. le Président, ou en cas d’absence ou d’empêchement, le 1^{er} Vice-Président délégué à l’Economie, à signer l’acte d’acquisition du bien appartenant à la SCI LA FLEGERE situé 666 rue Louis Armand (686 rue Louis Armand : au cadastre) - 73200 ALBERTVILLE.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne pouvoir à M. le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, au 1^{er} Vice-Président délégué à l'Economie, pour représenter la Communauté d'Agglomération d'Arlysère acquéreuse, pour la signature de l'acte du bien appartenant à la SCI LA FLEGERE situé 666 rue Louis Armand (686 rue Louis Armand : au cadastre) - 73200 ALBERTVILLE et l'autorise à signer toute pièce nécessaire se rapportant à l'acte.

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

